

Rapport de visite de DIAGNOSTIC
VERIFICATION TECHNIQUE DE L'ETAT ET DU FONCTIONNEMENT
D'UNE INSTALLATION EXISTANTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Propriétaire de l'immeuble	
Nom et Prénom :	IFERGANE Alain
Adresse :	Les Garrigues
Code postal :	46300
Commune :	LE VIGAN
Adresse de l'immeuble	
Adresse	Rivière de Cazatou Les Garrigues
Commune :	LE VIGAN
Références cadastrales (parcelle principale) :	C855
Occupant de l'immeuble	
Nom et Prénom :	IFERGANE Alain
Date de la visite :	17/03/2015
Est-ce la 1 ^{ère} visite ?	oui
Si non, date dernière visite	
Personne présente lors de la visite	Propriétaire
Technicien	FAUCHIE Jérôme

Rapport établi suite à une intervention effectuée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif en application de l'arrêté du 27 avril 2012. Il rend compte du descriptif de l'installation et de ses conditions de fonctionnement au moment de la visite.

II. CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Type de résidence :	Principale
Nombre de logement	1
Nombre d'occupant(s) permanent(s) :	2
Nombre de pièce(s) :	6
Nombre de chambre(s) :	4
Année de réalisation de la filière :	non connue
Date d'entrée dans le logement (si différente)	
Nombre d'occupant(s) saisonniers :	
Durée d'occupation /an	
Observation(s)	

III. CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE L'ENVIRONNEMENT

Surface totale de la propriété	4900 m ²
Surface destinée à l'assainissement	100 m ²
Pente du terrain :	< 5 %
Zone desservie par un réseau d'eau potable	Oui
Nature du sol	jardin
Distance captage d'eau	non connue
Destination des eaux pluviales	infiltration sur parcelle

Syndicat mixte du Pays de Gourdon pour la collecte et le traitement des ordures ménagères

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Zone artisanale de Cazals Montcléra - Moulin d'Iches - 46250 MONTCLERA

Tél. : 05 65 2 1 01 28 - Fax : 05 65 21 62 52 - Courriel : spanc@symictom.fr

Site : www.symictom.fr

IV. COLLECTE DES EAUX USEES

Eaux usées et eaux pluviales séparées :	Oui
Présence de regards ou tés de visite :	non
Les regards ou tés sont affleurant et accessibles :	
Pente en amont prétraitement suffisante pour l'écoulement	oui
Diamètre des canalisations supérieur ou égal à 100 mm :	Oui
Pour les habitations neuves : toutes les eaux raccordées à la fosse toutes eaux :	Oui
Observation(s)	

V. PRETRAITEMENT

Constat :

Elément	Volume (l)	Matériau	Accès	Commentaire	Dysfonctionnement
Fosse toutes eaux	3000,00				-
Préfiltre intégré à la fosse					-

Observation(s)	
-----------------------	--

Ventilation (s)				
Ventilation primaire	Ventilation secondaire	Présence d'un extracteur	Ø des canalisations >= 100 mm	Sortie au-dessus du faitage
-	Oui	Non	Oui	Non

Observation(s)	Changer le clapet de sortie sur la ventilation secondaire, réseau de ventilation à améliorer.
-----------------------	---

VI. TRAITEMENT

Constat :

Elément	Superficie/ Linéaire	Dimensions	Regard	Dysfonctionnement	Commentaire
Filtre à sable vertical drainé (FSVD)	25,00 m ²	5 x 5	de répartition	-	
			de bouclage	-	
			de collecte	-	

Observation(s)	
-----------------------	--

Respect des distances du traitement	
Le dispositif se situe-t-il à :	
> 35 m d'un captage d'eau destiné pour la consommation	oui
- > 5 m d'une habitation	ou
- > 3 m d'un arbre	oui
- > 3 m des limites de propriété	oui

VII. REJET

Elément	Remarque(s)
Infiltration sur parcelle	

Observation(s)	Aucune observation
----------------	--------------------

VIII. ENTRETIEN

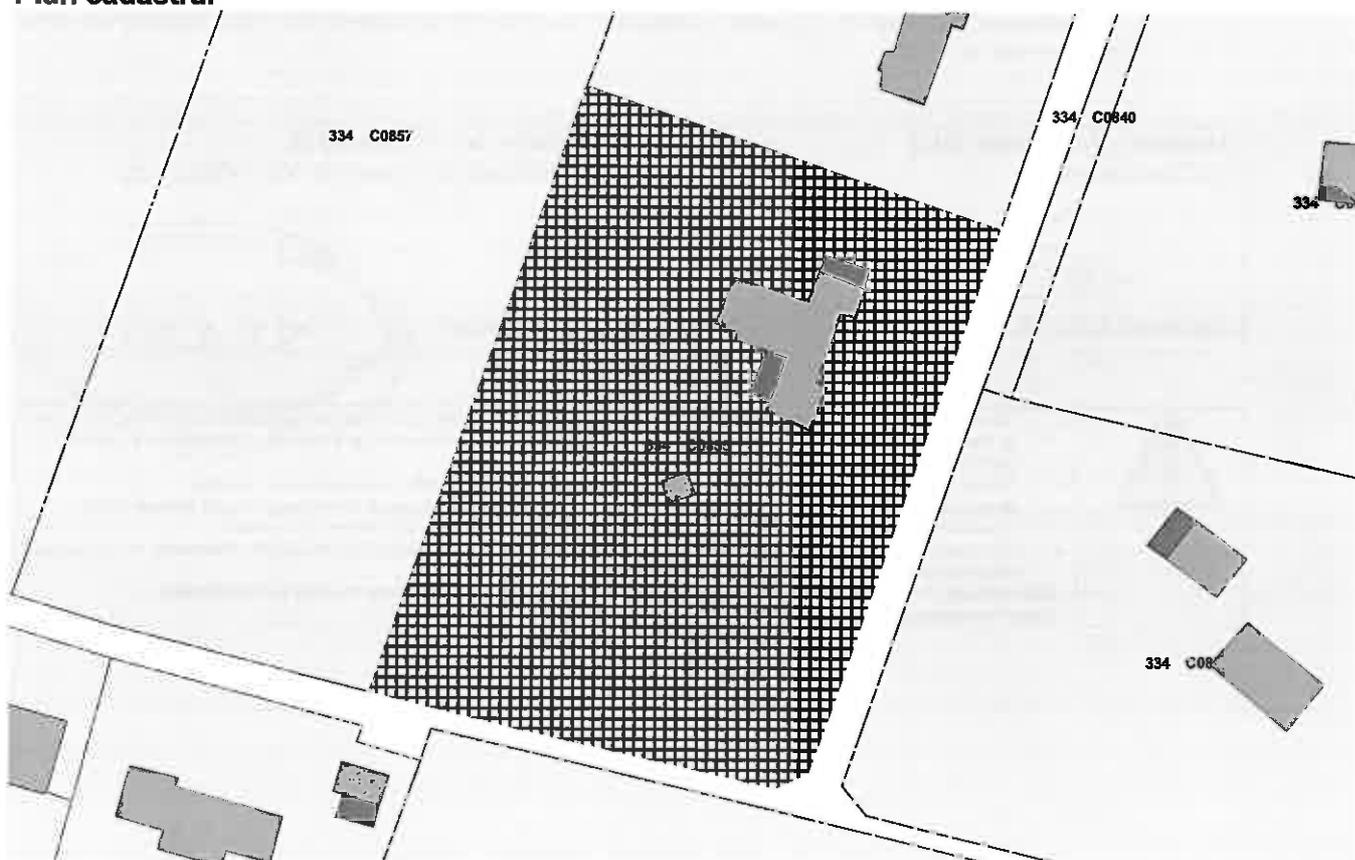
Elément	Certificat	Date	Volume (l)	Destination	Agréé	Exécutant
Fosse toutes eaux	oui	2013	3000 l		oui	
Préfiltre intégré à la fosse						

Commentaire : fosse vidangée en 2013

Remarques et conseils sur le fonctionnement et l'entretien

La fosse doit être vidangée avant que le niveau de boue n'excède 50 % de la hauteur d'eau. Le préfiltre et le bac à graisse (s'il est présent) doivent être nettoyés régulièrement (deux à trois fois par an). Ces opérations d'entretien sont indispensables à la pérennité des ouvrages situés en aval des prétraitements.

Plan cadastral



BILAN DU DIAGNOSTIC

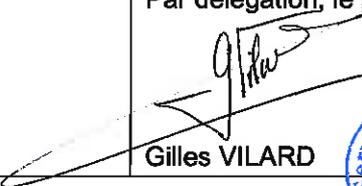
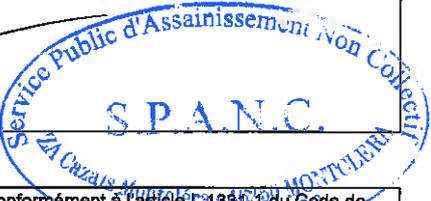
RESULTAT DE LA VISITE	
Zone d'implantation	Hors zone à enjeu
Dispositif	Installation complète
Danger	Aucun
Conclusion	SANS DEFAUT, NI D'USURE DE L'UN DE SES ELEMENTS CONSTITUTIFS

ENTRETIEN A EFFECTUER	
Conseil immédiat	Non
Préconisations	Voir fiche d'entretien jointe

REMARQUE(S)	
Remarque(s) du technicien :	Aucune
Remarque(s) du particulier :	Aucune

Observation(s) :

Le particulier dispose de 15 jours à réception du présent compte-rendu pour signaler au service toute erreur ou oubli.

<p>Montcléra, le 17 mars 2015 Le Technicien,</p>  <p>Jérôme FAUCHIE</p>	<p>Montcléra, le 17 mars 2015 Par délégation, le premier Vice-Président,</p>  <p>Gilles VILARD</p> 
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> Ce rapport de visite est l'occasion de rappeler au propriétaire qu'il doit, conformément à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique, maintenir son installation en bon état de fonctionnement et qu'il demeure responsable en cas de pollution. Un système d'assainissement étant par nature enfoui, il n'est pas possible de se prononcer sur des dysfonctionnements qui ne sont pas apparus ou qui n'ont pas pu être portés à la connaissance du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat Mixte du Pays de Gourdon, au moment de la visite. Le rapport est valable 3 ans sous réserves de modification de quelque nature que ce soit de l'installation ou de fausse déclaration de la personne rencontrée lors de la visite. <p>Dans les cas ci-dessus, le service ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable et l'installation d'assainissement sera réputée NON CONFORME.</p>
---	--